



La Ligue contre le cancer Gironde :
structure identifiée
par l'ARS Nouvelle Aquitaine,
pour la mise en place du dispositif :



228, Boulevard Franklin Roosevelt 33800 Bordeaux
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Tél : 06 31 69 51 70 ou Mail : Aprescancer.cd33@ligue-cancer.ne



Contexte: Expérimentation sur 3 ans

Appel à Projet National de l'ARS printemps 2021

La Ligue contre le cancer Gironde est retenue en tant que structure homologuée en automne 2021 .

23 structures en NA et 5 structures en Gironde (Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine /Institut BERGONIE /CHU de BORDEAUX/Clinique La Rose Des Sables (SSR polyvalent)

Pour la Ligue : **Recrutement d'une chargée de mission** en novembre 2021 = début de la construction de la mise en œuvre du projet.

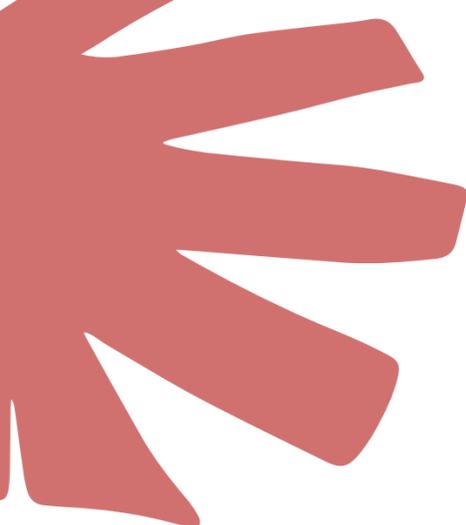
Contexte:

VICAN5 :

Enquête sur la vie 5 ans après le diagnostic du cancer :

réalisée par L'INCa en 2017
(4 700 personnes interrogées)

- 63,5 % des personnes souffrent de séquelles dues au cancer ou aux traitements.
- 48,8 % des hommes et 52,6 % des femmes sont limités dans leur activité physique.
- 32,5 % des personnes rapportent une dégradation persistante de leur qualité de vie mentale.



L'après-cancer est donc une nouvelle étape dans la vie du patient.

Le cancer reste une épreuve difficile sur le plan physique et psychologique.

Même plusieurs années après leur diagnostic, les personnes doivent composer avec :

- le risque de récurrence,
- les effets secondaires de la maladie et de ses traitements,
- la reprise de leur vie quotidienne.

Contexte:

La stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030

Elle fixe comme objectifs :

Réduire de 2/3 à 1/3 la part des patients souffrant de
séquelles 5 ans après un diagnostic.

Ce dispositif s'ancre directement dans
l'axe 2: Limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie

Contexte:

Article 59 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de
financement de la sécurité sociale pour 2020

Prise en charge au forfait par la sécurité sociale de
certains soins de support

prescrits par un oncologue, chirurgien, médecin
généraliste ou pédiatre à des personnes malades ayant
terminé leur traitement depuis moins d'un an.

Avancée importante pour la prise en charge
des soins de support



Dispositif Après-cancer

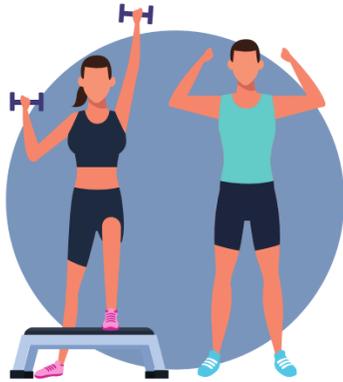
- 
- Prise en charge de soins de support jusqu'à 12 mois après l'arrêt des traitements - Soins de support Diététique + APA + Psychologie
 - Sur prescription médicale.
 - Grâce à un co-financement,
 - ARS sur un forfait de 180 Euros /pers/an
 - un fonds Ligue dédié
 - Les soins de supports sont réalisés à proximité du domicile du bénéficiaire.
 - Les intervenants en soins de support ont conventionné avec la Ligue

Pour la mise en route de ce projet:

- **Rencontrer les différentes structures de soins et services oncologiques.**
- **Conventionner avec les structures de soins et travailler le parcours "la façon de faire " pour orienter au mieux les bénéficiaires.**
- **Créer des outils de communication, de mise en oeuvre et d'évaluation:**
 1. Flyers, affiches, site internet, post Instagram, fb, twitter, article de presse (Sud Ouest), vidéo URPS med TV
 2. prescription,
 3. mail type
 4. fiche bilan pour les intervenants + modèle de facturation
 5. tableau Excell qui regroupe et analyse les données et indicateurs de santé
- **Recruter des intervenants de SOS compétents.**
- **Commencer les entretiens d'orientations et les suivis des dossiers bénéficiaires.**
- **Développer le dispositif (recherche de partenaires financier / ajout de prestations)**

Modalités d'application du dispositif

ETAPE 1



Prescription par le médecin généraliste,
le cancérologue ou le pédiatre d'un ou plusieurs soins
de support



- bilan d'activité physique (pas de séances)
- bilan psychologique et / ou consultation(s) de suivi
- bilan diététique et / ou consultation(s) de suivi



Prescription



DISPOSITIF APRÈS-CANCER
Prescription soins de support



A renseigner par le médecin généraliste ou oncologue

Nom et prénom (de la personne prise en charge) :

.....

Date de naissance :

Coordonnées:

.....

.....

Schéma du forfait de prise en charge de 180 euros annuel /personne (sans avance de frais)

1 bilan et 6 consultations de suivi

Ou

2 bilans et 4 consultations de suivi

Ou

3 bilans + 2 consultations de suivi

1 bilan 1 h = 45 euros

1 consultation 30min = 22,50 euros

(pas de séances de suivi d'APA dans le forfait)

Activité Physique adaptée

Un bilan APA.....



Diététique

Un bilan systématique.....

Séances de suivi.....



Soutien psychologique

Un bilan systématique.....

Séances de suivi



Date :

Signature et cachet du prescripteur :

Pour bénéficier des soins de support, contactez la Ligue contre le cancer Gironde :

Dispositif après-cancer

Aprescancer.cd33@ligue-cancer.net - 06 31 69 51 70

Modalités d'application du dispositif

ETAPE 2 :

Contactez la Ligue contre le cancer Gironde

- Un entretien d'accueil est réalisé par la référente du dispositif à la Ligue (45 min)
- Le bénéficiaire est ensuite orienté sur des professionnels de soins de support



Modalités d'application du dispositif

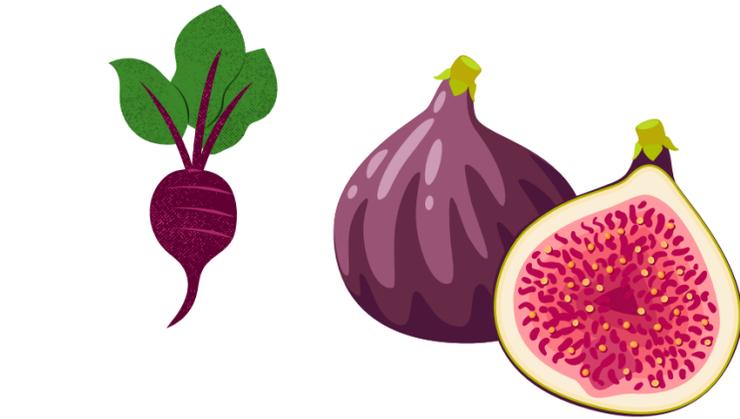
ETAPE 3

Réalisation des soins de support

LA LIGUE

CONTRE LE CANCER

GIRONDE



- Le bénéficiaire réalise les bilans et séances de suivi avec les professionnels de soins de support.
- Après réception des bilans et séances de suivis, la Ligue coordonne la gestion de la rémunération des professionnels.
- Un entretien final est réalisé avec le bénéficiaire afin d'échanger sur son parcours de soins de support et de déterminer s'il nécessite :
 - une orientation supplémentaire (ajout de séances de suivis sur fonds Ligue)
 - ou des propositions complémentaires.



Les services complémentaires et gratuits de la Ligue

Suite au dispositif Après Cancer nous pouvons proposer:



A l'Espace Ligue Bordeaux Métropole :

- Un accompagnement pour la reprise du travail (3 mois de prise en charge sur "Ma Trajectoire")
- Un atelier de remédiation cognitive (Association OnCogite).
- Un rendez-vous avec une assistante sociale.

Sur le territoire :

- Une orientation sur le dispositif PEP'S "Prescription d'Exercice Physique pour la Santé " sur tout le territoire ou
- Les Maisons Sport santé de la métropole bordelaise.



ETAPE 4

Evaluation du dispositif



Grâce à des relevés d'indicateurs trimestriels pour l'ARS analysés par l'INCa

Des données et indicateurs internes à la Ligue contre le cancer analysés par le référent du dispositif, réalisés grâce au logiciel ACTILIG qui sécurise le recueil de données.

= Analyse et amélioration du dispositif en fonction des données de terrain

Avantages du dispositif pour le bénéficiaire

- Pas d'avance de frais ni de démarche administrative pour le bénéficiaire.
- Retour sur les séances de soins de support auprès du prescripteur.
- La force de la Ligue contre le cancer Gironde : son maillage territorial
30 intervenants - des recrutements permanents - formations et régulations des professionnels de SOS (formation du réseau Onco NA + formation Ligue)
- Les différents partenaires ressources : travail de communication avec les ERI / les Patients Partenaires / les Maisons Sports Santé/PEPS/
- Les structures de soins conventionnées avec la Ligue



*Maison de Santé Protestante
de Bordeaux-Bagatelle*

Fondation reconnue d'utilité publique depuis 1867



Merci

DE VOTRE ATTENTION !

Pour des informations complémentaires,
à la Ligue contre le cancer Gironde

Julia CHEVALIER,

Chargée de mission pour le dispositif Après-cancer

06 31 69 51 70

Aprescancer.cd33@ligue-cancer.net

aprescancer.liguecancer33@na.mssante.fr (messagerie sécurisée)

Marilyne MOZE-LA DROITTE,

Coordinatrice pour le service Actions pour les personnes malades

05 56 33 22 50

Marilyne.mozeladroitte@ligue-cancer.net

Marie LAURENT-DASPAS,

Directrice

05 56 33 22 51

Marie.laurentdaspas@ligue-cancer.net